**«Un parc»:**

*1) au sens dérivé*, partie enclose du domaine d'un château (châteaux, jardins, vergers, espace forestier).

*2) au sens dérivé,* vaste jardin public.

*3) au sens dérivé,* espace protégé: Parc, ou Parc naturel: territoire délimité et protégé pour qu'il se maintienne dans son état paysager naturel, semi-naturel ou traditionnel.

***Jardin à la française***

• Le jardin à la française, ou jardin régulier, comporte un ou plusieurs axes de composition et de symétrie ainsi que des parties constituantes traitées en surface ou en volume selon des formes géométriques simples.



***Jardin paysager (à l'anglaise)***

• Le jardin (ou parc) paysager ou jardin irrégulier, est un jardin de tracé irrégulier dont les parties sont traitées de façon à produire des effets naturels.



***Jardin à l'italienne***

• Le jardin à l'italienne est un jardin régulier aménagé sur un terrain en pente à l'aide de terrasses.

***Jardin de rocaille***

• Le jardin de rocaille est un jardin irrégulier mettant en œuvre une composition constituée de végétaux d'ornement plantés entre des blocs de rochers naturels ou artificiels.

******

***Jardin de campagne***

• Le jardin de campagne est un jardin privé conçu en milieu rural pour l'agrément sans relation avec l'activité économique locale se rapprochant dans le style irrégulier des parcs paysagers.

***Jardin archéologique***

• Le jardin archéologique est un jardin généralement de l'époque gallo-romaine, reconstitué à partir de vestiges de jardins de maisons antiques. Il se trouve le plus souvent sur un site archéologique.

***Jardin botanique***

• Le jardin botanique est un jardin d'intérêt scientifique présentant une couverture végétale composée d'espèces indigènes ou étrangères destinées à l'étude et à la collection.



***Jardin potager***

• Le jardin potager est un jardin d'utilité consacré à la culture de plantes potagères.



***Jardin familial***

• Ensemble de parcelles de terre aménagées en jardin potager, régies en association et cultivées personnellement par des exploitants pour leurs besoins propres, à l'exclusion de tout usage commercial

******

***Jardin de Ville***

• Le jardin de ville ou jardin urbain est un jardin d'agrément appartenant, en général, à une collectivité locale et conçu pour le délassement de la population.

**

***Parc Naturel***

• Le parc naturel est un parc de tracé irrégulier, traité de manière à produire les effets d'un paysage naturel.



***Parc Animalier***

• Parc ou site zoologique accessible au public, présentant et élevant des animaux sauvages ou domestiques, dans un milieu naturel reconstitué.

******

***Aire de loisirs***

• Espace libre de plein air ouvert à la population dans un cadre naturel et offrant des activités de loisirs et divertissements: aire de jeux, terrain multisport...

***Roseraie***

• Jardin d'agrément destiné à la culture des roses, conservatoire de variétés anciennes ou lieu d'expérimentation d'espèces nouvelles.

Источник:

<http://www.caue69.fr/dossiers-thematiques/modules/smartsection/item.php?itemid=362>